



## ABC arbitrage - Situation de la cotation

Suite à la chute du cours du titre ABC arbitrage ("ABCA") sur les dernières semaines, le groupe a reçu de nombreuses questions de ses actionnaires. Afin que tous les actionnaires aient le même niveau d'information, ABCA souligne que les éléments concernant 2023, qui sont en cours d'audit par les commissaires aux comptes, seront publiés le 26 mars 2024 et souhaite préciser les points suivants :

- **Cessions sur l'action ABCA** - Pour rappel, comme chaque année depuis 2003, les équipes du groupe ABCA et les membres du conseil d'administration, et tout actionnaire en action de concert avec l'un d'entre eux (en particulier Financière WDD), ont une interdiction d'achat et de vente à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au lendemain de la publication des éléments audités de l'exercice 2023 (soit le 27 mars 2024). Le suivi régulier des positions tenues au nominatif confirme par ailleurs cette affirmation. Enfin la société EXIMIUM, qui détient environ 7% du capital, a confirmé ne pas avoir cédé de titres ABCA par rapport à la dernière photo de sa détention au 31 décembre 2023.
- **Rythme d'activité 2023** - Comme communiqué à de multiples reprises, le rythme d'activité 2023 reste comparable à l'exercice 2019. Le rythme d'activité du groupe est proche de l'agrégat financier Produit d'Activité Courante ("PAC") présenté dans les rapports d'activités du groupe que vous pouvez consulter sur le lien suivant [publications/Rapports financiers](#). Ce rythme d'activité est une forme de résultat brut (avant charges, taxes et éventuels autres impacts positifs/négatifs spécifiques/exceptionnels).  
En ce qui concerne les charges sur 2023, chacun peut avoir accès à des chiffres estimés sur la présentation semestrielle "HY2023", présente sur le site ABC arbitrage (cf. [publications/Présentations S1 2023](#)).  
La description des risques sur les activités du groupe et les flux de trésorerie sont également accessibles dans les annexes des rapports financiers publiés sur le site avec le [rapport financier annuel 2022](#), notamment §3.7 page 59 et §5 pages 61 à 65 des comptes consolidés et §3.3 pages 32 à 35 du rapport de gestion.
- **Programme de rachat** - Les programmes de rachat sont principalement utilisés pour fournir tout ou partie des besoins des programmes de produits capitalistiques, utilisés pour rémunérer les collaborateurs du groupe. La description des objectifs sur ces programmes peut être retrouvée sur les présentations de résultats annuels et semestriels présentés sur le site sur la page des [publications/Présentations](#), en particulier celles concernant les semestriels 2023 (page 38). Pour rappel toutes les transactions effectuées par le groupe sont déclarées à l'AMF et sur le site du groupe (cf. Publications - [Déclarations - Rachats d'actions](#)).
- **Acompte sur dividende** - L'engagement du plan stratégique *Springboard 2025* est de distribuer un dividende de 0,30€ minimum par an sous réserve des décisions du conseil d'administration et des votes en Assemblée Générale Mixte annuelle. Le groupe confirme qu'il est prévu un acompte de 10 centimes en avril prochain, acompte qui reste soumis à la décision formelle du Conseil d'administration qui doit se tenir le 21 mars 2024.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à consulter le [site internet](#) du groupe ou à contacter le service actionnaires via l'adresse mail suivante : [actionnaires@abc-arbitrage.com](mailto:actionnaires@abc-arbitrage.com)

Contacts : [abc-arbitrage.com](http://abc-arbitrage.com)

Relations actionnaires : [actionnaires@abc-arbitrage.com](mailto:actionnaires@abc-arbitrage.com)

Relations presse VERBATEE : [v.sabineu@verbatee.com](mailto:v.sabineu@verbatee.com)

EURONEXT Paris - Compartiment B  
ISIN : FR0004040608

Reuters BITI.PA / Bloomberg ABCA FP